



RCS : ROANNE

Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00053

Numéro SIREN : 407 180 538

Nom ou dénomination : EXCO-FIDOGEST

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2013 sous le numéro de dépôt 971

EXCO FIDOGEST
Société par actions simplifiée au capital de € 765 000
Siège social : 4 place du Champ de Foire - 42300 ROANNE

407 180 538 RCS ROANNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 JUIN 2013

A 10 heures, au siège social,

Les associés de la société « *EXCO FIDOGEST* » se sont réunis en assemblée générale ordinaire, 4 place du Champ de Foire, 42300 ROANNE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 14 juin 2013 à chaque associé.

Il a été établie une feuille de présence qui a été élargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel LANNES, en sa qualité de Président de la Société.

La société EC CONSULTANTS et Monsieur François-Régis VIGNON, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Frédéric VILLARS est désigné comme secrétaire.

La société BLANC ET ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Jérôme BRUEL, membre du comité d'entreprise, est absent et excusé.

Madame Marie-Thérèse BAJARD, membre du comité d'entreprise, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent *127 480* sur les 127 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant *au moins le quart des actions ayant le droit de vote,* est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

JML MM R RV

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport du Conseil d'Administration,*
- *Constat de la démission de Monsieur Daniel PEREZ de son mandat d'Administrateur,*
- *Remplacement du représentant de la société EC CONSULTANTS, Administrateur de la Société,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Daniel PEREZ de son mandat d'Administrateur de la Société, à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouvel administrateur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la renonciation de Monsieur Jean-Michel LANNES d'être représentant de la société EC CONSULTANTS, Administrateur de la Société, à compter de ce jour, et décide de nommer Madame Sylvie MIVIERE, représentante de la société EC CONSULTANTS, Administrateur de la Société, pour la durée restant à courir de son mandat, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2015 ou 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JML MP R RAR

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

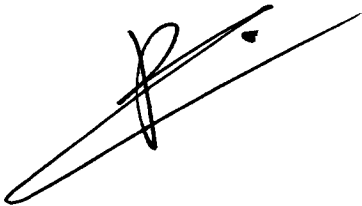
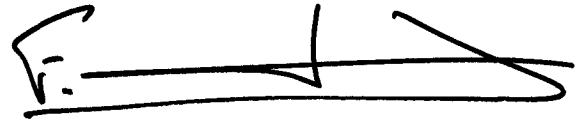
Les Scrutateurs



Le Président



Le Secrétaire



EXCO FIDOGEST
Société par actions simplifiée au capital de 765 000 €
Siège social : 4 place du Champ de Foire - 42300 ROANNE

407 180 538 RCS ROANNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 JUIN 2013**

A 9 heures, au siège social,

Les membres du Conseil d'Administration de la société **EXCO FIDOGEST** se sont réunis 4 place du Champ de Foire, 42300 ROANNE, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- *Monsieur Jean-Michel LANNES,*
- *Monsieur François-Régis VIGNON,*
- *Monsieur Frédéric VILLARS,*
- *Monsieur Hervé de la TOUR,*
- *Monsieur Daniel PEREZ,*
- *Madame Sylvie MIVIERE,*
- *La société EC CONSULTANTS représentée par Monsieur Jean-Michel LANNES.*

Le Conseil d'Administration, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Jérôme BRUEL, délégué du comité d'entreprise, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Madame Marie-Thérèse BAJARD, déléguée du comité d'entreprise, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Daniel PEREZ, en sa qualité de Président de la Société, préside la séance.

Monsieur Jean-Michel LANNES remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil d'Administration adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,*
- *Démission d'un Directeur Général,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Jh JAL M

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'il entend renoncer à son mandat de Président et lui fournit les raisons de sa démission.

Puis il demande au Conseil d'Administration de pourvoir à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration nomme, à l'unanimité, en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour, et pour la durée restant à courir de son mandat, soit à l'issue de l'Assemblée Générale des associés à tenir dans l'année 2015 ou 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2015 :

- *Monsieur Jean-Michel LANNES*
Né à LE COTEAU (Loire) le 30 août 1955,
De nationalité française,
Demeurant à RIORGES (42153), 2427 rue Maréchal Foch,

Monsieur Jean-Michel LANNES, présent à la réunion, prend alors la parole, remercie le Conseil de la confiance qu'il veut lui marquer, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Jean-Michel LANNES expose au Conseil d'Administration que suite à sa nomination en qualité de nouveau Président de la Société, il renonce à son mandat de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Michel LANNES de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour, et décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général, étant précisé que :

- *Madame Sylvie MIVIERE,*
- *Monsieur François-Régis VIGNON,*
- *Monsieur Frédéric VILLARS*

demeurent Directeurs Généraux de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des associés à tenir dans l'année 2015 ou 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2015.

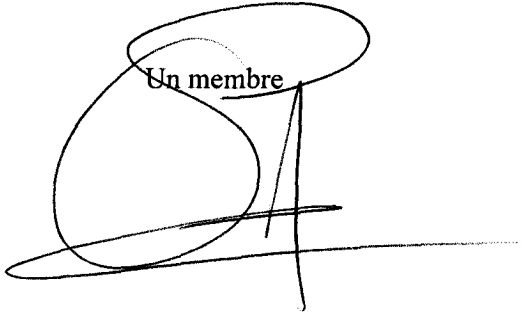
Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Jean-Michel LANNES ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Jm JML MD

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du conseil au moins.

Un membre

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Monsieur Jean-Michel LANNES

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

A small, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a few sharp, angular strokes.